Le Bulletin

Informations communales

Mairie de Céligny — Août 2024

Photo et réalisation famille Karam, Céligny

INFORMATIONS GENERALES ETE 2024

Ouverture de la Mairie	**Mardi et Mercredi**	**Jeudi**
	9h a 11 h	**16 h a 19 h**

Attention du 1er juillet au 15 aout inclus, la mairie sera fermee le jeudi apres-midi.
Reouverture habituelle des guichets des le 20 aout 2024.
En cas d'urgence possibilite de prendre rendez-vous au 022/776.21.26

Adresse :	**Rte de Crans 1**	**www.celigny.ch**
Telephone	**022/776 21 26**	mailto:info@celigny.ch
Courriel	**info@celigny.ch**	

Personnel communal :	**Pierre-Alain Aubert**	**secretaire general**
	Heidi Schütz	**secretaire communale**
	Stéphanie Zuppinger	**secretaire-comptable**
	David Duriaux	**employe communal (batiments)**
	Sébastien Cipolla	**employe communal (espaces verts)**

Port de Céligny

Pour toute information ou location de place d'amarrage veuillez prendre contact avec la Capitainerie au **022/388.55.50.**

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Bibliobus 2024

Le bibliobus est un service de la Ville proposé aux Communes en collaboration avec l'Association des communes genevoises

Quels types de livres propose le Bibliobus ?
Les collections se composent de livres pour enfants, des livres pour adultes, des romans, des bandes dessinées, des documentaires et également des livres en langues étrangères.

Comment s'inscrire ?

Pour emprunter au Bibliobus, il faut être inscrit aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. L'inscription est gratuite et peut se faire dans le bus.
Horaires 2024 :
Le Bibliobus stationnera sur la place du village les mardis suivants entre **14h30 et 17h30,**

13 août, 10 septembre,
8 octobre, 5 novembre et
3 décembre 2024.
(sous réserve de modification).

Une bonne occasion de profiter d'un service culturel à nos portes !
Informations : tél. 022/418 92 70 ou hors-murs.bmu@ville-ge.ch

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la Commune de Céligny se réunira les :

- **3 septembre 2024**
- **8 octobre 2024**
- **12 novembre 2024**
- **10 décembre 2023 à 18h15,**

pour les séances ordinaires de la session d'automne 2024.
Habituellement, les séances ont lieu à 20h15 dans la salle du 2ème étage du bâtiment communal et sont publiques, venez assister aux débats !

ELECTION MUNICIPALES DE 2025

LA COMMUNE A BESOIN DE VOUS, DEPOSEZ VOTRE CANDIDATURE !

Le Conseil d'Etat a arrêté, en date du 24 janvier 2024, les dates des élections municipales 2025. L'élection des Conseils municipaux et le premier tour de l'élection des Conseils administratifs se tiendront le **dimanche 23 mars 2025**. Le second tour de l'élection des exécutifs communaux aura lieu le dimanche 13 avril 2025. Voici les dates butoirs concernant ces élections :

2 septembre 2024	Publication du guide pour le dépôt des candidatures à l'adresse suivante : www.ge.ch/elections/20250323
7 octobre 2024	Mise à disposition des dossiers de candidatures à l'adresse www.ge.ch/20250323 et au guichet du service des votations et élections. **Ouverture des candidatures**
2 décembre 2024 à midi	**Clôture des dépôts de candidatures** pour l'élection des Conseils municipaux et le premier tour de l'élection des Conseils administratifs (anciennement maire et adjoints).
Du 5 au 11 décembre 2024	Tirage au sort des numéros de listes. Plus de détails seront fournis lors des dépôts.
Du 17 au 19 décembre 2024	Signature des bons à tirer des bulletins de l'élection des Conseils municipaux par les mandataires. Plus de détails seront fournis lors des dépôts.
19 décembre 2024	Publication des listes définitives
23 mars 2025	**Election des Conseils municipaux et 1er tour de l'élection des Conseils administratifs (anciennement maire et adjoints).**

Délibérations du Conseil municipal du 11 juin 2024.

En date du 11 juin 2024, lors de sa sixième séance ordinaire de printemps, le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité des membres présents, les trois projets suivants :

Crédit de réalisation de 265'000 F pour l'aménagement du préau de l'école.

Les récentes canicules ont mis en évidence que le préau de l'école, dans son état actuel, constitue un îlot de chaleur au centre du village. De plus, le Département de l'instruction publique préconise depuis plusieurs années, pour les établissements scolaires, d'avoir un préau couvert comme protection contre les intempéries et la tenue de certaines activités extérieures. Les dernières rénovations datent de 2011 et 2013 avec la réfection du terrain de basket et le marquage des jeux.

Les premières réflexions se sont orientées vers la pose de voilages ou de parasols. Toutefois, ces solutions se sont montrées peu sûres et peu pratiques.

Pour toutes ces raisons, le projet a été réorienté vers la solution d'un préau couvert permettant d'assurer un espace quatre saisons avec végétalisation du couvert bois, installation de panneaux photovoltaïques, installation d'un récupérateur d'eau, perméabilisation d'une partie du préau et la plantation de deux arbres supplémentaires.

Crédit d'étude de 185'000 F pour la rénovation de la mairie.

Le bâtiment de la mairie, recensé comme bâtiment exceptionnel, date de 1907. Deux rénovations ont été réalisées, l'une structurelle en 1993, par un réaménagement d'une grande partie du bâtiment et la seconde a consisté à isoler partiellement les combles et transformer l'ancien appartement lié à l'épicerie en un bureau supplémentaire. A noter que malgré les travaux d'isolation réalisés, le bâtiment présente encore de grandes lacunes en matière d'efficience énergétique.

La mairie actuelle ne répond pas aux exigences d'une administration qui devra renforcer son infrastructure informatique, elle ne pourra pas non plus accueillir trois conseillers administratifs dès 2025, les adjoints faisant actuellement bureau commun.

Il est indispensable d'installer un accès pour les personnes à mobilité réduite, en situation de handicap, famille avec enfants en bas-âge et personnes atteintes dans leur santé. La mairie ne dispose pas non plus d'un endroit permettant de dialoguer avec le public tout en respectant la confidentialité.

Le personnel communal est actuellement insuffisamment protégé contre les attaques, comme celle subie en 2016. Contrairement aux dispositions de l'article 328 du Code des obligations qui précise que l'employeur prend toutes les mesures pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs.

Pour finir, le local des archives n'est pas aux normes légales (loi sur les archives publiques).

Crédit de réalisation de 50'000 F pour le marquage et le génie civil relatif à l'installation de 7 emplacements de recharge pour véhicules électriques.

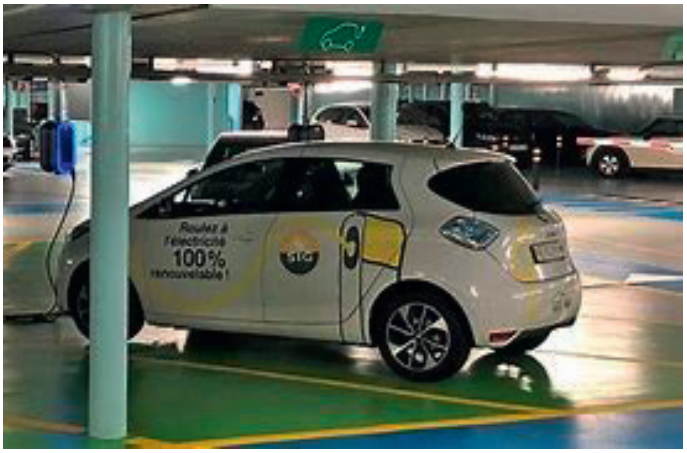

Pour atteindre la société à 2'000 Watts, sans nucléaire, d'ici 2025, nous devons diviser par 3,5 la consommation d'énergie des personnes et multiplier par trois la part des énergies renouvelables.

Parmi les six axes contenus dans le plan climat 2030, figure le taux d'électrification du parc automobile genevois, fixé à 40 % en 2030. Afin d'assurer un déploiement cohérent sur le territoire communal des possibilités de recharge pour véhicules électriques et sachant que les SIG prennent en charge la gestion des bornes et leurs installations la mairie va procéder aux travaux de marquage et de génie civil nécessaires à l'installation de ces 7 bornes.

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

QUAND LE MERCURE GRIMPE,
ON SE RAFRAÎCHIT

ELECTION COMMUNALE
COMPLEMENTAIRE DU 9 JUIN 2024

En date du 9 juin 2024, les électeurs de la commune de Céligny ont élu, au poste d'adjointe au Maire, Madame Macarena Fatio, en remplacement de Monsieur Henri Louvrier, démissionnaire.

La prestation de serment devant le Conseil d'Etat a eu lieu à l'Hôtel de Ville le 3 juillet 2024.

La mairie souhaite à Madame Fatio plein succès et beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions, au service de la population de notre commune.

De chaleureux remerciements vont à Monsieur François Mumenthaler, administrateur ad intérim, nommé par le Conseil d'Etat qui a mis toute son expérience et sa bienveillance au service de notre commune ceci de mars à juillet 2024.

Cartes journalières CGN

Idée loisirs

Cette année encore, la commune et la CGN ont le plaisir d'offrir aux habitants de Céligny, la possibilité de venir retirer au guichet de la Mairie une carte journalière pré-datée gratuite, premier arrivé, premier servi ! *Renseignements auprès du secrétariat communal au 022/776 21 26.*

Photo : Heidi Schütz

Parallèlement, vous avez toujours la possibilité d'acheter à prix réduit, des

cartes journalières CGN 1ère classe

au prix de CHF 45.- pour les adultes et de CHF 22.50 pour les enfants et les détenteurs d'un abonnement demi-tarif CFF.

En vente à la Mairie, aux heures d'ouverture.

L'arrêt de Céligny est desservi cet été.

Départ 11h48 en direction de Nyon – Lausanne

Départ 17h15 en direction de Versoix – Genève

Il s'agit d'un **arrêt sur demande**. Appeler le 0848 811 848, deux heures à l'avance pour monter et vous adresser à l'équipage pour descendre. *Pour plus d'infos : www.cgn.ch*

NOUVEAU PARC DE VÉHICULES ET MACHINES ÉLECTRIQUES POUR LA VOIRIE

Du nouveau dans le matériel des employés communaux qui disposent désormais de transporteurs et d'outils électriques en remplacement des anciens véhicules thermiques qui sont cependant conservés pour une période transitoire.

Un transporteur Goupil G4M, 100 % électrique, charge utile jusqu'à 1'200 kg et une autonomie jusqu'à 135 km.

Un transporteur Goupil G6, 100 % électrique, cabine 3 places, autonomie jusqu'à 153 km.

Ainsi que divers outils, également électriques comme tondeuse, cisaille, tronçonneuse et débrousailleuse.

De nouvelles prestations sociales pour les aînés de Céligny !

Depuis janvier 2023, notre commune collabore avec l'association Dôme Seniors. Tous les premiers jeudis après-midi du mois, Dôme Seniors se tient à disposition des aînés de Céligny, au sein de la Marie ou à domicile, pour les soutenir dans toutes leurs difficultés sociales.

Voici quelques exemples des aides apportées aux personnes âgées de notre commune :

Soutien administratif général à domicile, aide à la gestion du budget, prise de contact avec les prestataires, vérification des paiements, soutien aux démarches liées à l'assurance maladie, évaluation des droits aux assurances sociales, demande de fonds ou accompagnement à la réalisation d'une demande aux prestations complémentaires à l'AVS, réalisation d'une demande d'allocation pour impotent AVS (API), etc.

Dès l'été 2024, la commune de Céligny a le plaisir de vous informer que trois nouvelles prestations sont également proposées par Dôme Seniors :

1. **Rédaction des directives anticipées**

Vous souhaitez prendre les devants concernant votre avenir et/ou les mesures médicales en cas d'incapacité de discernement vous questionnent. Pensez-vous nommer un représentant thérapeutique ou avez-vous des questions générales liées à vos directives, à vos souhaits pour plus tard ? Dôme Seniors vous accompagne dans cette démarche, en toute confidentialité.

2. **Une adaptation du logement,** afin de pouvoir rester chez soi

Dôme Seniors a développé des partenariats avec des ergothérapeutes et des entreprises d'installation de moyens auxiliaires (barres de douche ou de sécurité, mini ascenseur de maison, changement de baignoire en douche, etc.), permettant de pouvoir continuer à vivre dans son logement.
Dôme Seniors se charge d'une analyse complète de la situation.
En outre, Dôme Seniors a également développé son réseau avec des partenaires de la santé, qui propose du personnel compétent et qualifié pour un maintien à domicile.

3. **Un changement de logement**

Parfois, il n'est plus envisageable de continuer à vivre dans son logement. Un changement de lieu de vie doit être prévu. Pour cela, Dôme Seniors a affiné son organisation et a développé son réseau pour solutionner ce passage de la vie, parfois difficile. Dôme Seniors vous accompagne durant tout le processus et se charge de tous les aspects administratifs, du lien avec les partenaires.

Afin de prendre rendez-vous, contactez Dôme Seniors, par téléphone, au **079 701 59 60,** de 9h à 11h et de 14h à 16h, en semaine, ou inscrivez-vous par mail : info@domeseniors.ch.
Cette consultation est gratuite et prise en charge par notre commune.

De plus, cette association pourra être votre référent pour toutes les questions liées au plan Canicule. Si vous souhaitez être contacté. e régulièrement lors des prochaines grandes chaleurs, merci de solliciter Dôme Seniors.

Clean-Up Day Céligny 2024

Samedi 14 septembre
Place des Grands-Chênes à 10h00

Le samedi14 septembre, venez en famille, avec des amis, ramasser des déchets sauvages le long des routes de notre commune. Nous exposerons notre récolte pour sensibiliser la population.

Vers midi, un apéritif sera offert aux participants par la commune à l'issue du ramassage.

Inscriptions souhaitées d'ici le 10 septembre auprès de paolo.gradassi@celigny.ch

Prévoir des vêtements en fonction du temps, des gants et un gilet jaune, si vous en avez.

Organisé par la Commission Environnement de la commune de Céligny

Déchets de cuisine… Quels sont les résultats pour Céligny

Les déchets de cuisine, souvent appelés biodéchets ou déchets organiques, représente toujours, selon les statistiques nationales et cantonales environ 30% de nos poubelles noires.

Ces biodéchets sont traités soit par compostage, soit par méthanisation. Le compostage permet de produire du composte, utilisé pour l'agriculture et le jardinage, tandis que la méthanisation produit du biogaz, qui peut être utilisé comme source d'énergie renouvelable.

La commune de Céligny a choisi le compostage du fait de la proximité du CTS (Compostière de Terre Sainte) à Commugny.

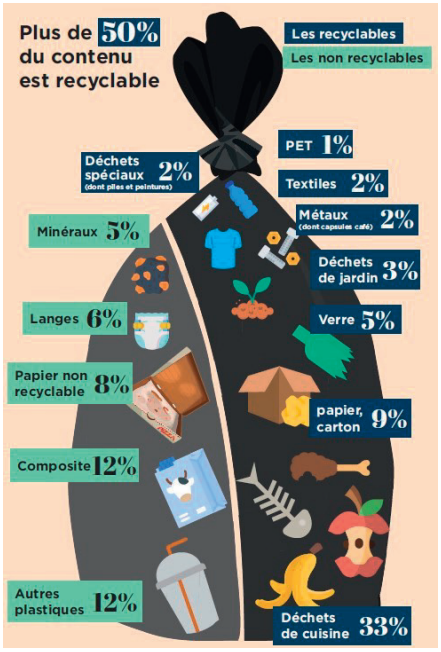

À Genève

Sur le canton, le taux de participation des ménages à la collecte séparée des biodéchets est en augmentation grâce aux différentes campagnes de sensibilisation et aux initiatives locales visant à promouvoir le tri des déchets.

Et à Céligny…

La commune a emboité le pas et les habitants de Céligny aussi. En effet, les statistiques cantonales montrent une nette progression dans le tri de nos déchets urbains (sacs noirs).

Le poids des ordures ménagères pour la commune est passé de :

- **335 kg/hab.** en 2019 à
- **262,6 kg/hab**. pour 2021, puis à
- **241.5 kg/habitant** *.

L'effet de la mise en place de la campagne **« trions ensemble à Céligny »** au moyen de la « P'tite Poubelle Verte », a eu un effet très positif.

Nous pouvons ainsi tous nous féliciter des efforts consentis et des résultats obtenus pour faire maigrir nos poubelles noires, en augmentant le tri sélectif général et le tri des déchets de cuisine, en particulier.

Cependant, les statistiques célignotes sont encore bien supérieures à la moyenne genevoise :

189,4 kg/hab d'ordures ménagères *

L'objectif ambitieux de la stratégie cantonale est de diminuer encore de 25 % à l'horizon 2029, date d'entrée en fonction de la nouvelle usine d'incinération, Cheneviers IV.

Nous allons donc devoir amplifier nos efforts de tri, principalement au niveau de nos déchets compostables, sachant qu'ils représentent encore une part beaucoup trop importante de nos déchets ménagers.

Ainsi, et comme le montre le graphique, même si nos résultats en matière de tri des déchets de cuisine s'améliorent, ce n'est pas encore suffisants.

Les bio déchets à Céligny

La Commune a toujours montré un beau score dans le tri de ces déchets de jardin.

En 2018, avant la campagne de tri des déchets de cuisine, le taux de recyclage des déchets verts était de **262,6 kg/h**

À la suite de l'introduction de la P'tite poubelle verte dans tous les ménages, ce chiffre qui reflète aujourd'hui le taux recyclage de l'ensemble des déchets de cuisine ainsi que les déchets de jardin est de : **312.8 kg/habitant***

*Inventaire des déchets urbains, statistiques genevoises

Nos objectifs communaux

Que chacun trie 3 kilos de déchets de cuisine par mois.

Cela représente :

- 100 gr / jour
- **L'équivalent d'un pot de yogourt d'épluchures !**

Explications du graphique …

Les chiffres représentent les milliers de kilos de **déchets de cuisine** récoltés dans les **poubelles brunes** (levées tous les vendredi matin), par mois, depuis la première levée en mai 2021.

Comme ces poubelles sont aussi prévues pour de petits déchets de jardin, on peut voir dans le graphique deux pics qui correspondent aux tontes de printemps et aux feuilles d'automne, dont il faut tenir compte visuellement pour ne ressortir que les déchets de cuisine.

Ce qui apparaît :

2021, 1ère levée en mai (bâtons vert clair)

2022 : légère amélioration

2023 : nette amélioration

2024 : **stagnation par rapport à 2023 !!!**

Sachant que la commune de Céligny produit **en moyenne 15 tonnes de déchets incinérables par mois,** nous devrions donc pouvoir récupérer mensuellement, hors fluctuations saisonnières, **4'500 kg de déchets de cuisine**.

La moyenne étant de moins de 2 tonnes, nous sommes donc encore loin du compte.

Il y a encore 3 kg de déchets de cuisine, par habitant, qui finissent dans la poubelle noire.

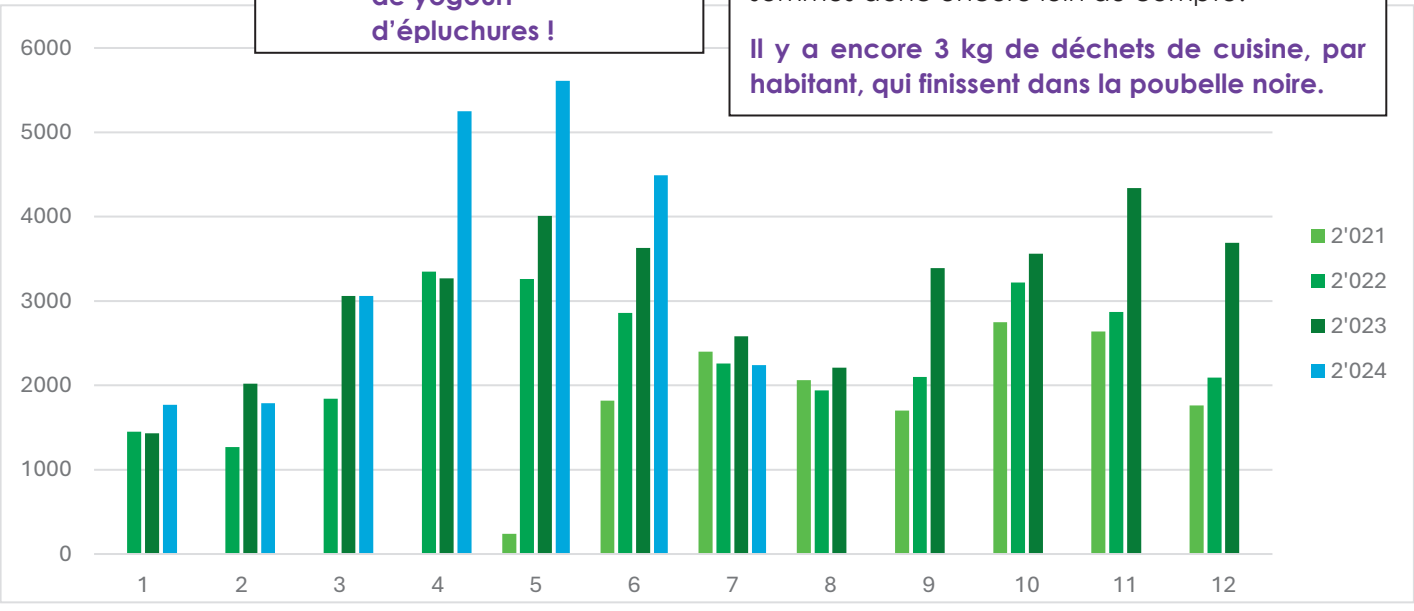

Commerçants et artisans de la commune à votre service

Restauration

Buffet de la Gare de Céligny
DDM Sàrl
Rte de Founex 25
022 776 27 70
info@buffet-gare-celigny.ch
www.buffet-gare-celigny.ch

Restaurant La Coudre
Vivimar Sàrl
Rte des Coudres 200
022 960 83 60
vivimar@deckpoint.ch
www.resaurant-lacoudre.ch

Restaurant L'Enclave
Rte des Coudres 16
022 960 55 00
www.facebook.com/lenclave

Pizzeria des Grands-Chênes
Rte des Coudres 17
022 960 57 00
www.pizzeriadesgrandschenes.ch

La Célignote
Plage de Céligny
Ouverture saisonnière 1.5 au 30.9
079 594 20 99
www.celignote.ch

Habitat, arts et loisirs

L'Atelier du Becquet
Bobetso Véronique
Ch. De Becquet 16
079 617 71 11
vebosochat@gmail.com
www.latelierdubecquet.ch
Cours de modelage et céramique

Zeko Design
Zélie Guerra Kössler
079 550 29 43
www.zekodesign.ch
info@zekodesign.ch
Graphisme et communication

Gabin Ferra alias Fabien Guerra
Rte de Suisse 314
076 436 48 30
gabin.ferra@gmail.com
www.gabinferra.net
Compositeur à l'image, professeur de piano et composition

Céramiste « Atelier Brin de Terre »
Nicole Willi
Ancienne gare route de Founex 20
1298 Céligny
www.brindeterre.ch
instagram : @brindeterre

Alimentation

Ferme La Pièce
Rte de Crassier 51
079 775 93 12
Vente d'œufs et de bois de cheminée

Le Clos de Céligny
Jérémy Schütz
Rte de Céligny 38
079 857 98 81
www.le-clos-de-celigny.ch
jschutz@le-clos-de-celigny.ch
Vente directe de vin et jus de raisin au caveau

Miellerie de Céligny
Mélanie Baudet, apicultrice
Rte des Coudres 29
079 251 18 74
melaniebaudet1@gmail.com
www.mielleriedeceligny.ch
Vente directe de miel et produits de la ruche, visites, parrainages

Rolli Adeline
Rte des Coudres 58
079 233 98 49
Produits du terroir, huile de colza, vinaigre

David et Julia Schütz
Rte de Céligny 30
079 207 05 49
Œufs, viande, fromage, céréales, produits du terroir BIO
Instagram @domaine de Pré-Nuaz

Commerçants et artisans de la commune à votre service

Santé

Métakinébiologie et orthobionomy

Thérapies énergétiques
Stéphanie Zuppinger Noverraz
Ch. du Pry 21
079 471 85 33
www.espacepouretre.ch

Patricia de PosturesPilates
Bien-être et soulagement des douleurs chroniques
Méthode Pilates axé Fascia
079 503 29 04
patricia@posturepilates.ch

Psychothérapie
Consultation pour adulte
Sabine Chassot Leiglon
Ch. de la Jacallaz 20
079 301 24 29
svc.leiglon@gmail.com

Travaux agricoles, élagage, terrassement, drainage, déneigement et divers

Ferme La Pièce
Rte de Crassier 51
079 460 58 85

Rolli Eric
Rte des Coudres 58
079 255 76 12

Schütz David Sàrl
Rte de Céligny 30
079 790 10 05

Beauté / Vêtements / Chaussures

Coiffeur mixte femme/homme/enfants
Onglerie
Salon des Coudres by Carolina
Route des Coudres 60
022 557 00 04
079 432 73 46

Artisan bottier et cordonnier

Maître Vénitiens
Stefano Galenda
022 736 23 43
contact@maitresvenitiens.com
Réparation de chaussures, de sacs à main, porte-monnaie et valises. Pose de fermeture éclair.

Paysagistes

Imeri Sadik
Ch. des Ochettes 21
079 400 10 04

Jardin vert Ekrem R.
Entretien jardin
079 195 41 92
Er.jardinvert@gmail.com

Sports

Bodycoach Céligny Fitness
Rte des Coudres 50
022 362 20 66
best-ifas@span.ch
fitness et formation des coach, nutrition, pilates, yoga

Cours de gym du dos/Pilates

Patricia Scherrer
Pédagogue du mouvement diplômée
Nordic Walking et activités physiques adaptées pour les personnes en surpoids
www.planetgym.ch

Commerces

Hofer Jean-Daniel
Rte des Coudres 34
022 776 30 50
Vente, entretien, réparation de vélos et machines de jardin

Hofer Grégoire
Rte des Coudres 34
077 443 24 90
hofer.robotique@gmail.com
Robotique de jardin
Vente, réparation de matériel à accus

DECHETS ENCOMBRANTS ET ELECTRO-MENAGER

ESPACE DE RECUPERATION (ESREC)

L'espace de récupération des Chanâts à Bellevue est à disposition des particuliers pour débarrasser gratuitement les déchets ménagers et encombrants : **les déchets de jardin, le papier et le carton, le verre, le matériel électronique, les déchets encombrants, les déchets spéciaux (piles, restes de peintures, huiles, ampoules et éclairages…), les gravats, le bois, les batteries, les pneus déjantés.**

Attention nouveaux horaires :
Ouvert toute l'année du mardi au samedi (dimanche et jours fériés : fermés).

Horaire standard (mars à octobre)
Lundi, dimanche et jours fériés : fermés
Mardi au vendredi : 15h à 19h
Samedi, dimanche et fériés : 10h à 17h

Horaire d'hiver (novembre à février)
Lundi, dimanche et jours fériés : fermés
Mardi au vendredi : 14h à 17h
Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

Pensez aux œuvres caritatives pour les objets encore en bon état ou consultez des sites internet permettant de vendre, de donner, d'échanger ou de se procurer des objets à moindre prix. Prendre ou récupérer des objets déposés dans un ESREC est interdit.

Appel à un tiers.
Lorsque vous faites appel à une entreprise (entreprise de transports/déménagement, association ou autre) et que vous la mandatez pour débarrasser vos déchets/encombrants, celle-ci n'est pas autorisée à accéder à l'ESREC. Seuls les particuliers qui amènent leurs déchets par leurs propres moyens aux ESREC ou avec un véhicule de location peuvent y accéder gratuitement.

Professionnels !
Les entreprises, artisans et associations ne sont pas autorisés à déposer leurs déchets dans les ESREC. Ils doivent s'adresser à un repreneur autorisé.

Pour plus d'informations : Info-Service 022 546 76 00

DECHETTERIE 39, ROUTE DE CELIGNY

Horaires d'ouverture

Mardi	18h	19h
Jeudi	18h	19h
Samedi	10h	12h00

La Mairie vous remercie pour le soin que vous apportez au tri de vos déchets. Des containers spécifiques pour le verre, le papier-carton, le PET, le métal et l'alu, les textiles, les piles et les batteries, les capsules de café, les déchets verts en petite quantité ainsi que **les gravats en petite quantité** également (gravats, porcelaines, carrelages, etc.) sont à votre disposition. Pour les dépôts plus importants veuillez vous rendre à l'ESREC des Chanâts à Bellevue.

DECHETS ENCOMBRANTS

Les **déchets encombrants et la ferraille** sont levés à domicile, le dernier vendredi de chaque mois. Les déchets devront être sortis avant 6h30 et déposés au lieu habituel de ramassage des ordures ménagères.

Les encombrants non pris en charge par la voirie doivent être récupérés par leur propriétaire !

Calendrier de levée des encombrants 2024

Les vendredis : 23 août 27 septembre
25 octobre 29 novembre pas de levée en décembre

Ramassages à domicile.
Ramassage à domicile **des ordures ménagères** (sauf pour les immeubles de la route des Coudres) **tous les mardis** : les déchets doivent être sortis avant 6h30.
Ramassage à domicile des déchets organiques (containers bruns) : tous les vendredis, les déchets doivent également être sortis avant 6h30.

Attention !
- Le ramassage des ordures ménagères du mardi 31 décembre 2024 est maintenu !

CÉLIGNY: LES BARRIÈRES, C'EST FINI!

Par un temps relativement doux d'arrière-automne, Céligny a inauguré le passage sous voies qui remplacera désormais le passage à niveau de la gare que de nombreux et fidèles gardes barrières ont ouvert et fermé plus de cent fois par jour avant l'automatisation. Avec le passage pour piétons, récemment ouvert, il n'y aura plus aucune traversée possible des voies sur lesquelles, après ripage, les trains directs vont circuler à 140 km-h.

L'ancien chef de gare de Céligny, M. Jan du Chêne, a toujours été très attentif à prévenir tout accident en avertissant les voyageurs et les enfants prenant le train, du passage des directs ou des trains de marchandises.

On inaugure le passage sous voies...

Un conseiller d'Etat coupe le ruban

Donc, mercredi 8 novembre, à 15 h. 30, alors qu'un rayon de soleil illuminait la Dent d'Oche, la petite Sylvie portait fièrement sur un coussin brodé aux couleurs genevoises, les ciseaux d'or que le conseiller d'Etat *Jaques Vernet*, chargé du Département des travaux publics, allait saisir pour couper le ruban rouge et jaune qui fermait encore la nouvelle route. Entouré des enfants des écoles, qui avaient congé dès 15 heures, le cortège des officiels, des ouvriers, des habitants de la commune, parcourut le tronçon que les entreprises Spinedi et Cuénod ont creusé dans le grand champ qui s'étend entre la voie et l'Elysée et va rejoindre la route du Port. S'engageant ensuite dans le passage sous voies pour piétons, le cortège monta au village, pavoisé pour la circonstance.

Messages des autorités

Dans la salle communale, récemment rénovée, le maire, *M. Olivier Fatio*, ceint de son écharpe, salua l'ingénieur en chef de la division des travaux des CFF, les responsables de l'entreprise, le préfet du district de Nyon, les syndics des communes vaudoises voisines et les nombreux invités. Il rendit hommage aux ingénieurs, techniciens, ouvriers qui, par leur travail précis, ont achevé, dans des conditions délicates, en neuf mois, le nouveau tracé de la route cantonale 78 avec son passage sous voies dont on parlait depuis 20 ans. Sa réalisation supprime la barrière naturelle qui coupait la commune en deux.

Exprimant les remerciements de la commune aux autorités et aux CFF, le maire, en bon historien, rappela qu'en 1876, Céligny inaugurait par un feu d'artifice et des coups de canon, la nouvelle route montant de la gare au village.

Dans une allocution fort appréciée, le *conseiller d'Etat Vernet* remercia la Société de développement de Céligny pour la pétition qu'elle adressa en 1971 au Grand Conseil en vue d'une exécution des travaux le plus rapidement possible.

Il exprima sa reconnaissance envers tous ceux qui, tant au département qu'aux CFF et dans les entreprises, ont préparé et exécuté le travail dans un délai exceptionnellement bref. Il donna d'intéressants renseignements sur la manière dont son département provoque des associations pour l'adjudication des travaux, contribuant ainsi à la lutte contre les difficultés économiques des cadres et des ouvriers des industries genevoises, ce qui représente de 250 à 280 millions par année.

Pour Céligny, la facture est ainsi répartie : 1 450 000 francs à la charge du canton, 600 000 francs à celle des CFF, 840 000 francs à celle du service des routes de la Confédération et 60 000 francs, part de la commune.

Après une démonstration de la nouvelle scène escamotable, une agréable collation, fort bien préparée par des dames dévouées, fut offerte aux invités, parmi lesquels, entre autres personnalités, on notait le directeur des postes de Genève, l'ancien maire, le pasteur et le curé, le directeur adjoint de l'Institut œcuménique, le capitaine des pompiers, les présidents des sociétés locales, deux gendarmes et tous ceux qui ont œuvré à la construction de la route.

Après les passages sous voies de Founex, et sur voies de Crans, celui de Céligny s'ajoute à la liste des passages que les CFF suppriment entre Genève et Lausanne pour la sécurité du public et la fluidité du trafic. (M).

Ensemble, le maire de Céligny, M. Fatio (à gauche) et le conseiller d'Etat Vernet, coupent le ruban symbolique. (Photos Serra.)

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 15 juillet 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Prise en charge par l'Etat de Genève des abonnements UNIRESO pour les jeunes et les bénéficiaires de prestations AVS/AI

Le 30 mai dernier, le Grand Conseil de la République et canton de Genève a adopté le projet de loi en faveur d'une prise en charge de l'intégralité du prix des abonnements UNIRESO pour les jeunes et de la moitié du prix des abonnements UNIRESO pour les seniors AVS et bénéficiaires de prestations AI domiciliés à Genève. Le DSM présente aujourd'hui les premières modalités de cette prise en charge qui sera effective dès le 1er janvier 2025.

Les bienfaits d'un accès facilité et abordable des transports publics pour les jeunes et les seniors

Mesure concrète pour améliorer le pouvoir d'achat des retraités, des jeunes en formation et des familles, la prise en charge par l'Etat des abonnements aux transports publics permet également d'atteindre plusieurs objectifs d'intérêt général: elle favorise la réalisation du transfert modal nécessaire pour améliorer la mobilité à Genève, elle contribue au désengorgement du réseau routier et elle donne aux seniors la possibilité de développer un meilleur lien social en favorisant l'accès aux activités associatives, culturelles et sportives.

Dispositions opérationnelles

À la suite de l'adoption du projet de loi par le Grand Conseil, le délai référendaire est fixé au lundi 19 août 2024 et la prise en charge par l'Etat de Genève, totale ou partielle, des abonnements des bénéficiaires de la mesure sera effective dès le 1er janvier 2025.

L'annonce en date du 3 juillet 2024 d'un référendum sur la loi relative aux compétences tarifaires des Transports publics genevois (LTPG) empêche le Conseil d'Etat de proposer dans l'intervalle une offre spécifique adaptée, par exemple un abonnement étudiant de 4 mois.

D'ici au 1er janvier 2025, les opérateurs de transport encouragent les personnes qui doivent renouveler leur abonnement UNIRESO à procéder en toute quiétude à l'achat de leur abonnement. Le montant correspondant à la période entre la mise en œuvre de la prise en charge par l'Etat de Genève et la fin de validité de leur abonnement sera remboursé ultérieurement, sur la base du prorata temporis.

Les tarifications prises en charge par la mesure concernent la partie zone 10 UNIRESO des

abonnements suivants:

- les abonnements annuels et mensuels UNIRESO;
- les abonnements Léman Pass annuels et mensuels multizones;
- les abonnements Léman Pass annuels et mensuels parcours + zone 10;
- les abonnements modulables suisses parcours + zone 10;
- les abonnements parcours TER + zone 10.

Définition des bénéficiaires

Les bénéficiaires de la mesure sont définis selon les critères suivants:

Bénéficieront d'une prise en charge à 100% de l'abonnement annuel ou mensuel UNIRESO zone 10 dès le 1er janvier 2025:

- les jeunes de moins de 18 ans résidant dans le canton de Genève;
- les jeunes de 18 à 24 ans inclus, en formation et résidant dans le canton de Genève;
- les jeunes de 18 à 24 ans à bas revenus et résidant dans le canton de Genève;
- les jeunes de 6 à 24 ans résidant hors du canton de Genève et qui présentent une attestation de formation certifiante des écoles publiques et privées répertoriées dans le canton.

Bénéficieront d'un rabais de 50% sur le prix de l'abonnement annuel ou mensuel UNIRESO zone 10 dès le 1er janvier 2025:

- les bénéficiaires AVS résidant dans le canton de Genève;
- les bénéficiaires d'une prestation AI, résidant dans le canton de Genève, quel que soit leur âge.

Pour les enfants de moins de 6 ans, les transports restent gratuits.

Les modalités et documents permettant d'attester du droit à la prise en charge totale ou partielle de l'abonnement de transport public seront précisés dans le courant de l'automne.

Procédure d'obtention des abonnements et modalités de remboursement

Pour tout achat d'un abonnement annuel ou mensuel UNIRESO avant le 1er janvier 2025, les détenteurs qui en feront la demande se verront rembourser le montant de leur abonnement prorata temporis, soit le montant correspondant à la période entre la date de mise en application de la prise en charge par l'Etat le 1er janvier 2025 et la date d'échéance de leur abonnement.

Les modalités de remboursement seront communiquées durant l'automne 2024.

Pour tout achat d'un abonnement annuel ou mensuel UNIRESO dès le 1er janvier 2025, la prise en charge sera effective dès le jour de l'achat.

Les informations pratiques concernant le déploiement de cette mesure seront régulièrement mises à jour sur le site www.unireso.com.

Titre de transport obligatoire

Il est important de rappeler que toute personne voyageant en transports publics doit posséder un titre de transport valable, même si celle-ci bénéficie d'une prise en charge totale ou partielle du montant de l'abonnement. Voyager sans titre de transport valable est passible d'amende en cas de contrôle par les agents de la compagnie de transport, même si la personne contrôlée est éligible au programme de prise en charge par l'Etat de Genève.

Depuis le 1er août 2015, les abonnements pour les transports publics sont activés sur le "SwissPass", indépendamment de l'opérateur. Pour les personnes ne disposant pas encore d'un abonnement de transport, le DSM invite d'ores et déjà toutes les personnes concernées à procéder à l'ouverture d'un compte "SwissPass" au moyen de la plateforme en ligne: https://www.swisspass.ch ou auprès des opérateurs TPG et CFF.

Pour tout complément d'information (médias uniquement): M. Marc-André Siegrist, directeur de la communication ad-intérim du DSM, T. 079 702 15 35.

CRITERIUM CELIGNY

29 septembre 2024

ON A BESOIN DE TOI

Si le Critérium de Céligny peut prendre vie pour sa 2ème édition, c'est en grande partie grâce à vous les bénévoles.
Vous voulez faire partie de l'aventure pour une journée mémorable, vous pouvez vous inscrire par e-mail à :
patricia.muller@criteriumceligny.ch ou par SMS au 079 503 29 04 en indiquant votre prénom, NOM, téléphone et votre taille de t-shirt. Merci pour votre engagement !

STOP SUICIDE
Pour la prévention du suicide des jeunes

Prévention : « Et toi, comment tu prends soin de toi ? » #LÀPOURTOI2024

A l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), STOP SUICIDE lance sa campagne #LÀPOURTOI2024 sur l'impact positif des ressources personnelles, aussi appelées « facteurs protecteurs » sur la santé mentale des jeunes !

Le suicide est une thématique taboue, alors qu'il s'agit de la **première cause de mortalité** chez les **jeunes de 15 à 29 ans en Suisse**. Il est donc primordial de déstigmatiser ce sujet et de sensibiliser chacun et chacune à la prévention. Ainsi, chaque année, **STOP SUICIDE**, association de prévention du suicide des jeunes, met en avant une thématique différente dans le cadre de sa **campagne #LÀPOURTOI.**

Cette année, les facteurs qui protègent la santé mentale sont mis en avant, notamment les **relations interpersonnelles** et le soutien social qu'elles permettent. Ces **multiples ressources** font référence aux éléments qui réduisent la probabilité qu'une personne envisage le suicide en **impactant positivement son bien-être**.

Pour en parler, STOP SUICIDE se tourne vers de **jeunes créateur-rices de contenu suisses**, afin de traiter cette thématique par et pour les pairs. En répondant à la question **« Et toi, comment tu prends soin de toi ? »** à travers de courtes vidéos, ils et elles partagent leurs expériences sur la façon de traverser les périodes difficiles et vers quelles ressources personnelles se tourner pour avoir du soutien.

Des **sportif-ves** aux **chanteur-euses** en passant par des **tiktokeur-euses**, une variété de domaines sera illustrée pour sensibiliser un maximum de jeunes et montrer que nous sommes **toutes et tous concerné-es par la santé mentale**. Vous retrouverez notamment le tiktokeur Leo Monferini, la chanteuse Marie Jay, le tatoueur Lavierapide ou encore l'influenceur Mathis Thalmann !

En parallèle de cette campagne de prévention en ligne, STOP SUICIDE se déplace sur le terrain pour aller à la rencontre des jeunes. La liste des évènements auxquels l'association participe ainsi que les vidéos de la campagne sont à retrouver sur stopsuicide.ch ainsi que sur Instagram, TikTok et LinkedIn.

Besoin d'aide ? Ne restez pas seul-e : appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes) 24h/7j

Adresses utiles

URGENCES MEDICALES	tél.	144
POLICE et sauvetage sur le Lac	tél.	117
SERVICE DU FEU	tél.	118
Commandant des pompiers de Céligny Cap. Florian Baudet	tél.	079 460 58 85
GENDARMERIE DE VERSOIX Ilotière Alessandra Di Lorenzo Le poste est ouvert au public de 10h à 17h Samedi : fermé. www.geneve.ch/police	tél.	022 427 63 00
Police des transports (incident aux abords des voies CFF)	Tél.	0800 117 117
ECOLE DE CELIGNY	tél.	022 776 17 13
APEC, présidente Mme Sabine Nerlich (Association des parents d'élèves de Céligny)	tél.	078 956 01 14
IMAD Institution genevoise de maintien à domicile, antenne de Versoix	tél.	022 420.48.38
CAS Versoix - centre d'action sociale	tél.	022 420.48.00
Dôme Seniors, assistance sociale et administrative pour les aînés	tél.	079 701 59 60
Solidarité, Christel Hofer, diacre	tél.	021 331 56 06
Consultations juridiques Versoix	tél.	022 779.25.86
EMS Résidence Bon-Séjour Versoix	tél.	022 775.24.24
EMS Résidence ST-Loup Versoix	tél.	022 799.15.25
FOYER DE JOUR LIVADA Versoix	tél.	022 779 01 01
REPAS A DOMICILE Central de Carouge	tél.	022 420.23.00
TELEALARME	tél.	022 420.24.00
Permanence « Accueil Ukraine » Rte de Meyrin 49 – 1203 Genève 9h à 16h tous les jours	tél.	022 420 59 00
Consommation d'alcool et cannabis chez les ados ! Infos et conseils :		www.mon-ado.ch
Urgences violences domestiques 24/24 anonymat garanti (en 8 langues)	tél .	0840 110 110

2024

Agenda des manifestations

Dates	Manifestations	Organisateurs
31 août 2024	Repas de soutien en faveur de projets humanitaires au Népal	*Association Namasté Gumda*
14 septembre 2024	Clean Up Day (engagement collectif en faveur d'une Suisse propre)	*Commssion environnement du Conseil municipal*
15 octobre 2024	Présentation du recensement architectural de Céligny	*Mairie et Département du Territoire*
29 septembre 2024	Critérium de Céligny Course cycliste	*CycloCéligny*
30 novembre 2024	Forum citoyen	*Mairie*
Novembre 2024	Soirées à thèmes	*Amicale des pompiers*
7 décembre 2024	Fête de l'Escalade avec la participation exceptionnelle de la Compagnie 1602	*Commission culture et loisirs du Conseil municipal et Mairie*
14 décembre 2023	Repas de Noël des aînés de la commune	*Mairie*

Imprimeur : imprimerie de Versoix.
Papier FSC mix. Tirage : 380 exemplaires.